

Nous vous informons qu'une erreur s'est produite dans l'envoi de notre communiqué de presse de ce lundi 10 janvier 2022. La pièce-jointe (PDF - version française) était erronée.

## **Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 31 Décembre 2021)**

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

### **Date d'arrêté des informations :**

31 Décembre 2021

### **Nombre total d'actions composant le capital social :**

37 742 959

### **Total brut <sup>(1)</sup> des droits de vote :**

37 967 766

### **Total net <sup>(2)</sup> des droits de vote :**

37 960 731

*<sup>(1)</sup> Conformément au deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote*

*<sup>(2)</sup> Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)*

En dehors des seuils prévus par la loi, il n'y a pas d'obligation statutaire particulière en matière de franchissements de seuils